

ÉNERGIE ■ Le porteur de projet a deux mois pour faire appel

Le projet éolien refusé par l'État

Nordex devra revoir sa copie. Ou pas.

Le porteur de projet éolien a deux mois pour faire appel de la décision de la préfecture de la Nièvre. En effet, l'État, via son représentant dans le département, vient de refuser son projet de parc éolien sur les communes de Langeron et Saint-Pierre-le-Moûtier.

Dans sa version initiale, ce projet comptait quatre éoliennes, trois à Langeron et une à Saint-Pierre-le-Moûtier. Nordex avait, très récemment, ôté une éolienne à Langeron, celle située le plus près du hameau de Dhéré.

Mais cela n'a pas suffi à rendre acceptable ce projet qui n'a essuyé, tout le long de la procédure, que des avis négatifs (de la part du commissaire-enquêteur et de la commission de la nature, des paysages et des sites).

« Enfin, notre territoire a



VENT. La préfecture a retoqué le projet d'éoliennes à Langeron et Saint-Pierre-le-Moûtier. PHOTO D'ILLUSTRATION FRED LONJON

été reconnu pour ce qu'il est : un formidable terroir de biodiversité, avec un patrimoine remarquable », détaille Pierre-Olivier Laveau, opposant de la première heure.

« Formidable terroir de biodiversité »

Ce projet avait reçu de nombreuses critiques négatives, notamment des maires d'Apremont et de Cuffy. Sans oublier les délibérations des conseils municipaux des communes voisines. Autant de prises de position qui ont sans doute pesé dans la décision de la préfecture. ■

Laure Brunet
laure.brunet@centrefrance.com

➔ **Arrêté.** L'arrêté préfectoral est entièrement consultable sur notre site internet lejdc.fr.